

# POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES



Préparé le 20 janvier 2016

# TABLE DES MATIÈRES

## POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES

### Préambule

..... PAGE 3

### VOLET 1 :

Soutien aux organismes locaux et régionaux dont les interventions se situent au niveau de la santé et du bien-être des Magogois.

..... PAGE 5

### VOLET 2 :

Anniversaire des organismes accrédités

..... PAGE 6

### VOLET 3 :

Soutien aux projets ponctuels

..... PAGE 7

Critères VOLET 3

..... PAGE 8

### VOLET 4 :

Soutien à un projet récurrent

..... PAGE 9

Critères VOLET 4

..... PAGE 10

### VOLET 5 :

Activité de représentation

..... PAGE 11

### GÉNÉRALITÉS :

Présentation de la demande

..... PAGE 12

### ANNEXE 1

..... PAGE 13

### ANNEXE 2

..... PAGE 15

# POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES

## PRÉAMBULE

La Ville de Magog reconnaît l'importance de son rôle de soutien auprès de la communauté et des organismes qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des Magogois. La Ville souhaite par cette politique, établir les paramètres lui permettant d'évaluer de façon objective et équitable les demandes d'attributions d'aides financières provenant d'organismes du milieu. Elle souhaite se doter de mécanismes d'analyses complémentaires aux politiques ou programmes existants afin de mieux desservir tous les citoyens.

La Ville a défini ses valeurs organisationnelles et les fait vivre à travers ses processus, procédures et politiques. Il en va de même pour la présente Politique d'attribution d'aides financières. Ces valeurs sont :

- › le respect;
- › l'esprit d'équipe et de collaboration;
- › la créativité et l'innovation;
- › l'efficience;
- › l'approche client;
- › la qualité de vie au travail, le plaisir et le bien-être.

Cet outil se veut complémentaire à la Politique de reconnaissance des organismes communautaires, culturels, sportifs et sociorécréatifs de Magog ainsi qu'à ses divers programmes de soutien. Le Conseil municipal dispose d'un budget annuel qu'il distribuera selon les mécanismes d'analyse de chacun des différents volets d'aide.

Le Conseil a adopté par résolution municipale (070-2016), cette politique d'attribution d'aides financières lors de sa séance publique du 15 février 2016.

Note : Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

La Ville de Magog s'est dotée en 2013 d'une planification stratégique de communauté. La présente politique s'appuiera, entre autres, sur les orientations de cette planification stratégique que voici :

- › Assurer un développement du territoire qui préserve et valorise le patrimoine historique et environnemental de Magog, tout en lui conférant une véritable signature architecturale;
- › Contribuer au bien-être et à la santé des Magogois en favorisant la pratique des activités physiques et de plein air;
- › Faciliter l'intégration, l'équité sociale et le développement d'un fort sentiment d'appartenance, notamment grâce à des politiques innovantes et au renforcement du caractère animé et culturel de la Ville;
- › Renforcer l'économie de Magog en se développant dans les secteurs de la santé, du tourisme responsable, du savoir et des technologies vertes tout en favorisant la relève entrepreneuriale;
- › Conscientiser et inciter les citoyens, les entreprises et les organismes à la mise en œuvre de pratiques écoresponsables en matière de gestion de l'eau et des matières résiduelles, de consommation d'énergie et de qualité de l'air, de même que la préservation des paysages et des milieux naturels;
- › Innover dans les infrastructures et les services municipaux et communautaires afin d'attirer et d'accueillir des jeunes, des familles et des entreprises, tout en répondant aux besoins d'une population en croissance et multigénérationnelle;
- › Miser sur une démarche collective de développement touristique favorisant l'adhésion de la population et conduisant à une offre innovante et reconnue;
- › Miser sur la qualité et l'accessibilité de l'éducation et de la formation pour favoriser l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée dont les compétences sont en adéquation avec les axes de développement de Magog.

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La politique vise l'atteinte des principaux objectifs suivants :

- › Supporter les organismes qui collaborent au mieux-être de la communauté;
- › Encourager les initiatives des organismes locaux et régionaux qui desservent la clientèle magogoise;
- › Assurer une répartition équitable des ressources municipales par l'établissement de critères d'attribution des subventions;
- › Améliorer l'efficacité du service client en diminuant le temps de traitement d'une demande.

## STRUCTURE DE LA POLITIQUE

### Les différents volets explorés :

- › Volet 1 : Soutien aux organismes locaux et régionaux dont les interventions se situent au niveau de la santé et du bien-être des Magogois;
- › Volet 2 : Anniversaire des organismes accrédités;
- › Volet 3 : Soutien aux projets ponctuels;
- › Volet 4 : Soutien à un projet récurrent;
- › Volet 5 : Activité de représentation.

### Cette politique est complémentaire aux politiques suivantes :

- › Politique d'accueil des événements;
- › Le programme de soutien au fonctionnement des organismes partenaires accrédités (via la Politique de reconnaissance des organismes communautaires, culturels, sportifs et sociocréatifs de Magog);
- › Programme de soutien aux organismes culturels - Outils de communication, matériel informatique et logiciel;
- › Programme de soutien au transport pour la jeunesse (activité culturelle);
- › Programme d'accès à différents lieux de diffusion en arts de la scène;
- › Programme de soutien à la pratique artistique;
- › Programme d'aide à l'élite en sport amateur.

## EXCLUSION

La Ville de Magog ne priorise pas le soutien aux projets suivants :

- › Les demandes de soutien aux projets humanitaires et à l'aide communautaire (ex. : soutien aux voyages culturels et humanitaires, stages d'études à l'étranger, etc.);
- › Les demandes pour des activités d'autofinancement;
- › Les demandes d'aide financière individuelle ou pour une équipe, pour la participation à diverses compétitions, camps d'entraînement ou championnats;
- › Les demandes provenant de projet venant à l'encontre d'une ou des orientations de la planification stratégique (ex. l'ajout d'un fumoir à l'École secondaire de la Ruche).

## DEMANDES CONSIDÉRÉES HORS DU CADRE DE LA POLITIQUE

- › Les organismes liés à la Ville par entente et ayant une clause spécifique au financement;
- › Les demandes de projets structurants faisant une demande financière de plus de 5 000 \$.

# VOLET 1 :

## SOUTIEN AUX ORGANISMES LOCAUX ET RÉGIONAUX DONT LES INTERVENTIONS SE SITUENT AU NIVEAU DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES MAGOGOIS.

La Ville souhaite soutenir les organismes locaux et régionaux qui répondent directement aux besoins des citoyens de Magog liés à la santé physique ou mentale de la personne, à une situation difficile à vivre ou à un problème psychosocial.

### ORGANISMES ADMISSIBLES

Ce volet vise les organismes à but non lucratif offrant des services de première ligne\* au niveau de la santé et du bien-être des Magogois.

### AIDE FINANCIÈRE

Une aide maximale de 500 \$ est disponible en fonction du critère d'appréciation concernant le nombre de citoyens de Magog desservis. La Ville peut refuser l'aide financière si l'organisme ne peut justifier la cotation du critère.

### ADMISSIBILITÉ

- › L'organisme doit être à but non lucratif à vocation locale ou régionale;
- › L'organisme doit desservir les citoyens magogois;
- › L'organisme doit être complémentaire à l'offre déjà présente dans la communauté;
- › L'organisme doit intervenir directement auprès des clientèles vulnérables.

### CRITÈRE D'APPRÉCIATION

- › Nombre de citoyens de Magog desservis :
  - › Moins de 250 citoyens : 200 \$
  - › Entre 251 et 499 citoyens : 300 \$
  - › 500 citoyens et plus : 500 \$

---

\*Dans les services de première ligne, on évalue le besoin de la personne et on y répond directement, sans étape préalable. L'organisme va donc répondre à l'urgence de la personne. Ce besoin peut être lié à la santé physique ou mentale de cette dernière. Il peut aussi être lié à une situation difficile à vivre ou à un problème psychosocial (ex. : Ligne SOS suicide, travail de rue, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, comptoir alimentaire, etc.).

# VOLET 2 :

## ANNIVERSAIRE DES ORGANISMES ACCRÉDITÉS

La Ville de Magog souhaite soutenir le rayonnement des organismes locaux bien implantés dans le milieu et qui souhaitent organiser une ou plusieurs activités spéciales afin de célébrer leur anniversaire (date d'incorporation ou de fondation).

### ORGANISMES ADMISSIBLES

- › Les organismes à but non lucratif accrédités par la Ville de Magog (partenaires et reconnus) en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes communautaires, culturels, sportifs et sociorécréatifs de Magog;
- › Les événements soutenus en vertu de la Politique d'accueil des événements.

### ADMISSIBILITÉ

- › Les organismes qui ont un minimum de 20 années d'existence. Les années d'anniversaire sont fixées comme suit : 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, etc. Celles-ci sont basées sur la preuve d'incorporation de l'organisme;
- › Les organismes doivent organiser une ou plusieurs activités spéciales reliées à l'anniversaire de leur organisme (programmation à l'appui) avec un rayonnement dans la communauté de Magog;
- › L'activité soulignant l'anniversaire doit être en lien avec au moins une orientation de la planification stratégique de la communauté.

### AIDE FINANCIÈRE

Le montant de l'aide est déterminé en multipliant le nombre d'années d'existence de l'organisme par 20 \$. L'aide ne peut excéder 1 000 \$.



# VOLET 3 :

## SOUTIEN AUX PROJETS PONCTUELS

La Ville de Magog favorise l'autofinancement des activités régulières, cependant elle peut appuyer des projets pilotes, des nouvelles activités, des services en démarrage ou des projets spécifiques ponctuels. Un organisme ne peut donc bénéficier d'une assistance financière pour le fonctionnement des activités offertes sur une base régulière.

### ORGANISMES ADMISSIBLES

- › Les organismes à but non lucratif accrédités par la Ville de Magog (partenaires et reconnus) en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes communautaires, culturels, sportifs et sociorécréatifs de Magog;
- › Les organismes MRC et régionaux faisant partie de la liste en annexe.

### ADMISSIBILITÉ

- › L'objet de la demande concerne un projet pilote, une nouvelle activité, un nouveau service en démarrage, ou un projet spécifique et ponctuel;
- › Le projet est en lien avec au moins une orientation de la planification stratégique de la communauté;
- › Doit être complémentaire à l'offre déjà existante.

### CRITÈRES D'APPRÉCIATION

- › Lien avec la planification stratégique;
- › Efforts d'autofinancement et contribution du milieu (dons, subventions, commandites);
- › Activité qui mobilise le milieu – implication citoyenne et organismes partenaires;
- › Offre créative et innovante;
- › Participation locale.

### AIDE FINANCIÈRE

Une aide maximale de 500 \$ est disponible en fonction de l'évaluation de la demande. La Ville peut refuser l'aide financière si l'organisme ne peut justifier la cotation des critères.

Aide financière accordée :

- › Entre 7 et 10 points : 200 \$
- › Entre 11 et 14 points : 300 \$
- › Plus de 15 points : 500 \$

**Note :** Une seule demande par organisme est acceptée par année pour le volet 3.

## CRITÈRES VOLET 3

### LIEN AVEC LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE (2 POINTS PAR ORIENTATION)

- A. Assurer un développement du territoire qui préserve et valorise le patrimoine historique et environnemental de Magog, tout en lui conférant une véritable signature architecturale;
- B. Contribuer au bien-être et à la santé des Magogois en favorisant la pratique des activités physiques et de plein air;
- C. Faciliter l'intégration, l'équité sociale et le développement d'un fort sentiment d'appartenance, notamment grâce à des politiques innovantes et au renforcement du caractère animé et culturel de la Ville;
- D. Renforcer l'économie de Magog en se développant dans les secteurs de la santé, du tourisme responsable, du savoir et des technologies vertes tout en favorisant la relève entrepreneuriale;
- E. Conscientiser et inciter les citoyens, les entreprises et les organismes à la mise en œuvre de pratiques écoresponsables en matière de gestion de l'eau et des matières résiduelles, de consommation d'énergie et de qualité de l'air, de même que la préservation des paysages et des milieux naturels;
- F. Innover dans les infrastructures et les services municipaux et communautaires afin d'attirer et d'accueillir des jeunes, des familles et des entreprises, tout en répondant aux besoins d'une population en croissance et multigénérationnelle;
- G. Miser sur une démarche collective de développement touristique favorisant l'adhésion de la population et conduisant à une offre innovante et reconnue;
- H. Miser sur la qualité et l'accessibilité de l'éducation et de la formation pour favoriser l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée dont les compétences sont en adéquation avec les axes de développement de Magog.

### EFFORTS D'AUTOFINANCEMENT ET CONTRIBUTION DU MILIEU (DONS, SUBVENTIONS, COMMANDITES)

- Le montant demandé à la Ville de Magog correspond à moins de 25 % du budget total du projet..... **3 points**  
Le montant demandé à la Ville de Magog se situe entre 25 % et 50 % du budget total du projet..... **2 points**  
Le montant demandé à la Ville de Magog correspond à plus de 50 % du budget total du projet. .... **1 point**

### ACTIVITÉ QUI MOBILISE LE MILIEU (IMPLICATION CITOYENNE – BÉNÉVOLES ET ORGANISMES IMPLIQUÉS)

#### Implication de bénévoles

- Moins de 5 bénévoles impliqués ..... **1 point**  
Entre 5 et 10 bénévoles impliqués..... **2 points**  
Plus de 10 bénévoles impliqués ..... **3 points**

#### Organismes partenaires

- 2 organismes impliqués ..... **1 point**  
Entre 3 et 4 organismes impliqués..... **2 points**  
Plus de 5 organismes impliqués ..... **3 points**

### OFFRE CRÉATIVE ET INNOVANTE

- Offre peu innovante (a déjà été réalisée dans les dernières années, activité existante par une autre organisation) ... **1 point**  
Offre créative et innovante (nouveau)..... **3 points**

### PARTICIPATION LOCALE ESTIMÉE (NOMBRE DE PARTICIPANTS POTENTIELS)

- Moins de 100 participants ..... **1 point**  
Entre 100 et 500 participants..... **2 points**  
Plus de 500 participants..... **3 points**



# VOLET 4 :

## SOUTIEN À UN PROJET RÉCURRENT

Ce volet vise principalement à soutenir des projets ou programmes récurrents menés à terme par le milieu. Il vise aussi les projets ou programmes récurrents de nos partenaires MRC et régionaux touchant la clientèle jeunesse de Magog.

### ORGANISMES ADMISSIBLES

- › Les organismes à but non lucratif dûment accrédités (reconnus) par la Ville de Magog en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes communautaires, culturels, sportifs et sociorécréatifs de Magog;
- › Les organismes MRC et régionaux faisant partie de la liste en annexe 1.

### ADMISSIBILITÉ

- › L'objet de la demande concerne un projet récurrent mené à terme par ou pour le milieu à l'exception des organismes partenaires qui bénéficient déjà d'une aide à l'opération courante par le biais de la Politique de reconnaissance des organismes communautaires, culturels, sportifs et sociorécréatifs de Magog;
- › Doit être complémentaire à l'offre déjà existante;
- › Le projet est en lien avec au moins une orientation de la planification stratégique de la communauté;

### CRITÈRES D'APPRÉCIATION (PREMIÈRE DEMANDE DANS CE VOLET)

- › Lien avec la planification stratégique;
- › Efforts d'autofinancement et contribution du milieu (dons, subventions, commandites);
- › Activité qui mobilise le milieu – implication citoyenne;
- › Participation locale.

### ACTIVITÉS DÉJÀ APPROUVÉES PAR LA VILLE

Voir en annexe 2 la liste des activités déjà admissibles\*. Les organismes recevront le montant indiqué suite au traitement de la demande.

\* Certaines activités récurrentes sont soutenues financièrement par la Ville en fonction de critères particuliers déjà entérinés par le Conseil.

### AIDE FINANCIÈRE

Une aide maximale de 500 \$ est disponible en fonction de l'évaluation de la demande. La Ville de Magog peut refuser l'aide financière si l'organisme ne peut justifier la cotation des critères.

### AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE :

- › Moins de 7 points : 200 \$
- › Entre 8 et 11 points : 300 \$
- › Plus de 12 points : 500 \$

## CRITÈRES VOLET 4

### LIEN AVEC LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE (2 POINTS PAR ORIENTATION)

- A. Assurer un développement du territoire qui préserve et valorise le patrimoine historique et environnemental de Magog, tout en lui conférant une véritable signature architecturale;
- B. Contribuer au bien-être et à la santé des Magogois en favorisant la pratique des activités physiques et de plein air;
- C. Faciliter l'intégration, l'équité sociale et le développement d'un fort sentiment d'appartenance, notamment grâce à des politiques innovantes et au renforcement du caractère animé et culturel de la Ville;
- D. Renforcer l'économie de Magog en se développant dans les secteurs de la santé, du tourisme responsable, du savoir et des technologies vertes tout en favorisant la relève entrepreneuriale;
- E. Conscientiser et inciter les citoyens, les entreprises et les organismes à la mise en œuvre de pratiques écoresponsables en matière de gestion de l'eau et des matières résiduelles, de consommation d'énergie et de qualité de l'air, de même que la préservation des paysages et des milieux naturels;
- F. Innover dans les infrastructures et les services municipaux et communautaires afin d'attirer et d'accueillir des jeunes, des familles et des entreprises, tout en répondant aux besoins d'une population en croissance et multigénérationnelle;
- G. Miser sur une démarche collective de développement touristique favorisant l'adhésion de la population et conduisant à une offre innovante et reconnue;
- H. Miser sur la qualité et l'accessibilité de l'éducation et de la formation pour favoriser l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée dont les compétences sont en adéquation avec les axes de développement de Magog.

### EFFORTS D'AUTOFINANCEMENT ET CONTRIBUTION DU MILIEU (DONS, SUBVENTIONS, COMMANDITES)

- Le montant demandé à la Ville de Magog correspond à moins de 25 % du budget total du projet..... **3 points**  
Le montant demandé à la Ville de Magog se situe entre 25 % et 50 % du budget total du projet..... **2 points**  
Le montant demandé à la Ville de Magog correspond à plus de 50 % du budget total du projet. .... **1 point**

### ACTIVITÉ QUI MOBILISE LE MILIEU (IMPLICATION CITOYENNE – BÉNÉVOLES ET ORGANISMES IMPLIQUÉS)

#### Implication de bénévoles

- Moins de 5 bénévoles impliqués ..... **1 point**  
Entre 5 et 10 bénévoles impliqués..... **2 points**  
Plus de 10 bénévoles impliqués ..... **3 points**

#### Organismes partenaires

- 2 organismes impliqués..... **1 point**  
Entre 3 et 4 organismes impliqués..... **2 points**  
Plus de 5 organismes impliqués ..... **3 points**

### PARTICIPATION LOCALE ESTIMÉE (NOMBRE DE PARTICIPANTS POTENTIELS)

- Moins de 100 participants ..... **1 point**  
Entre 100 et 500 participants..... **2 points**  
Plus de 500 participants..... **3 points**

# VOLET 5 :

## ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION

Pour plusieurs organismes, la source de financement provient d'activités diverses, telles que : soirée-bénéfice, souper, tournoi de golf, etc. La présence de membres du conseil municipal et l'achat de billets contribuent au financement de l'organisme. Le bureau de la Mairie et de la Direction générale est responsable de la gestion de ces demandes.

### ADMISSIBILITÉ

- › L'activité de représentation doit toucher directement les citoyens de Magog;
- › Ne va pas à l'encontre d'une ou des orientations de la planification stratégique de la communauté;
- › Pour les organismes mandataires de la Ville, une clause prévoyant le don de billets est incluse dans l'entente liant l'organisme et la Ville, s'il y a lieu.

### PRINCIPE DE L'ACHAT DE BILLETS :

- › Billet à 25 \$ et moins : selon la disponibilité des élus
- › 26 \$ à 150 \$ : maximum de 4 élus
- › 151 \$ et plus : maximum de 2 élus

# GÉNÉRALITÉS :

- › L'aide financière est disponible pour une période de 12 mois selon l'exercice financier de la Ville de Magog (du 1er janvier au 31 décembre);
- › Les demandes sont acceptées jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire;
- › L'organisme s'engage à proposer à la Ville une visibilité tenant compte du soutien financier offert par cette dernière. Il s'engage à mentionner la collaboration de la Ville dans sa publicité, qu'elle soit verbale ou écrite, par l'utilisation de l'identité visuelle de la Ville (logo) ou d'une mention verbale lors d'allocution. L'organisme doit soumettre à la Direction, pour approbation avant leur publication, les épreuves des documents sur lesquels l'identité visuelle de la Ville apparaîtra;
- › L'organisme demandeur doit s'assurer de remplir le formulaire de demande en entier, sans quoi, la Ville de Magog se réserve le droit de refuser la demande;
- › Un maximum de deux projets par année par organisme pourra être alloué pour l'ensemble des volets (cependant un seul peut être déposé dans le volet 3);
- › Prendre note qu'un délai maximum de 6 semaines est à prévoir pour l'analyse et le suivi de la demande;
- › La remise de la subvention se fait par la poste;
- › L'application de cette politique d'attribution financière demeure conditionnelle au budget consenti par les membres du conseil municipal lors de l'adoption du budget annuel.

## PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

### VOLETS 1 À 4 :

Les demandes d'attribution d'aide financière présentées dans le cadre de cette politique doivent être acheminées au bureau de la Direction culture, sports et vie communautaire. Toute demande doit se faire sur le formulaire de demande spécifique à cette fin.

**Demande d'aide financière**  
**Direction culture, sports et vie communautaire**

95, rue Merry Nord, bureau 113,  
Magog (Québec) J1X 2E7

Tél. : 819 843-4412, poste 0

Courriel : loisirsculture@ville.magog.qc.ca

### VOLET 5 :

Les demandes d'attribution d'aide financière présentées dans le cadre de cette politique doivent être acheminées au bureau de la Mairie et Direction générale. La demande peut se faire par l'envoi d'une lettre d'invitation et /ou d'une lettre explicative avec dossier joint (peut se faire par courriel).

**Demande d'aide financière**

Mairie et Direction générale de la Ville de Magog  
7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4

Tél. : 819 843-6501, poste 353

Courriel : info@ville.magog.qc.ca

# ANNEXE 1

## LISTE DES ORGANISMES MRC ET RÉGIONAUX, ADMISSIBLES AUX VOLETS 3 ET 4

- › Carrefour jeunesse emploi Memphrémagog
- › Conseil Sport Loisirs de l'Estrie (CSLE) - (Jeux du Québec)
- › Mérite sportif de l'Estrie



# ANNEXE 2

## LISTE DES ACTIVITÉS RÉCURRENTES SOUTENUES FINANCIÈREMENT PAR LA VILLE EN FONCTION DE CRITÈRES PARTICULIERS DÉJÀ ENTÉRINÉS PAR LE CONSEIL.

- › Carrefour jeunesse-emploi Memphrémagog – Jobinado- maximum 500 \$ (50 \$ par jeune Magogois)
- › Harmonie de l'Estrie-250 \$ – Aide financière à l'opération courante
- › Jardins communautaires Les Arpents Verts – 500 \$ - aide à la réparation des équipements sous présentation des factures
- › Jeux du Québec Estrie - 600 \$ - en fonction du nombre de jeunes Magogois
- › Mérite sportif de l'Estrie – 250 \$ - partenaire argent
- › Paniers de Noël : 5 \$ du panier, en fonction de la liste reconnue par la Banque alimentaire Memphrémagog

Par exemple, en 2015 (basé sur des données de 2014) :

- › École secondaire de La Ruche - Paniers de Noël (255 \$)
- › Souper du partage – Paniers de Noël (1 740 \$)
- › Chevaliers de Colomb Magog – Paniers de Noël (650 \$)
- › Chevaliers de Colomb Omerville - Paniers de Noël (90 \$)



# POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES

## PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES DEMANDES

### VOLETS 1 À 4

L'organisme demandeur doit se procurer un formulaire de demande disponible via le site Internet de la Ville de Magog ou au secrétariat de la Direction culture, sports et vie communautaire.

Le demandeur achemine le formulaire de demande complété à la Direction culture, sports et vie communautaire.

Analyse de la demande par la division concernée.

#### **Demande incomplète ou inadmissible**

La demande est incomplète ou l'organisme demandeur ne répond pas aux critères d'admissibilité.

Un courriel ou une lettre de refus est acheminé à l'organisme demandeur.

#### **Demande admissible**

La demande est complète et répond aux critères d'admissibilité.

Décision administrative en fonction des critères d'appréciation. Un courriel ou une lettre de réponse favorable ainsi que le chèque sont acheminés à l'organisme demandeur.

L'information est mise sur le fil d'actualité pour le conseil.

### VOLET 5

#### **ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION**

L'organisme doit acheminer sa demande au bureau de la Mairie et Direction générale. La demande peut se faire par l'envoi d'un courriel ou d'une lettre d'invitation et /ou d'une lettre explicative avec dossier joint. Une lettre ou un courriel de réponse favorable ou de refus est ensuite acheminée à l'organisme demandeur.

